

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N° 526)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 2291

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 19, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement s'engage à encourager et à augmenter significativement la production d'énergie issue de la biomasse.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les possibles ressources énergétiques issues de la biomasse sont immenses. La gazéification permet en effet de produire en très grande quantité une énergie non polluante. Cette bioénergie permettrait de répondre en grande partie à nos besoins.